



**Dossier technique Sélective Inter- Régionale
(Bretagne/Centre Val de Loire/Normandie/Pays de Loire)**

Gymnastique Aérobie

8 avril 2018

54 bis avenue Le Brix

PACÉ 35740

Note technique Sélective

Inter-Régionale Ouest

Gymnastique Aérobie

Bretagne/ Centre Val de Loire/ Normandie/ Pays de Loire

Forclusion / limite d'engagement :

26 mars 2018

➤ Lieu de compétition

Salle IROISE

Complexe ChasseBeuf, 54 bis avenue Le Brix 35740 PACE

Latitude : 48.153017 | Longitude : -1.771124

➤ Contact technique

➤ **BONNY Isabelle / il.bonny@orange.fr**

➤ Procédure d'engagement des juges

- ✓ Les juges doivent être engagés via le formulaire accessible par le lien suivant pour le **26 mars 2018** (inclus) :

<https://goo.gl/forms/K9JGeOTTdCiGyR393>

Les clubs qui ne souhaitent pas engager de juge (nouveaux clubs, amendes) doivent également remplir le formulaire.

Les juges sont engagés pour la journée de compétition. Ils doivent prévoir leurs feuilles de notation.

- ✓ *Le livret de juge devra être présenté au juge arbitre le jour de la compétition lors de la réunion de juge.*
- ✓ *Les horaires des réunions des jurys seront donnés avec l'organigramme définitif.*
- ✓ *Les juges engagés pour la compétition seront à la disposition des responsables de juges pour toute la compétition.*
- ✓ *En cas de non présentation ou de départ d'un juge durant la compétition, le club sera pénalisé de l'amende en vigueur.*

➤ **Engagements des gymnastes : Tarifs**

Catégorie	Individuel (Solo)	Formation de 2 à 4 gyms (Duo – Trio)	Ensemble / Groupe de 5 gyms et +
PERFORMANCE Nat. Hilo / Step, Nat. A, Nat.B	21.60 €	25.60 €	36.00 €
FÉDÉRAL	16,00 €	20.00 €	32.00 €

Les engagements sont à réaliser par EngaGym avant le **26 mars 2018** (23h59).

➤ **Accréditations**

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via EngaGym comme pour les gymnastes.

EngaGym / Listes de événements / Modifier / Catégorie / Accréditation / Sélection ...

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline) :

- 1 entraîneur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 8 gymnastes
- 3 entraîneurs pour 9 à 14 gymnastes
- 4 entraîneurs pour 15 gymnastes et +

➤ **Règlement des engagements**

Les engagements sont à payer par chèque ou par virement auprès **Comité de Bretagne de Gymnastique** (au plus tard le jeudi précédant la compétition)

Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE et le lieu de la compétition (Ex 53035.XXX/1234/PACE).

- Banque : Crédit Mutuel de Bretagne
- Numéro de compte : 15589 35174 04041290840
- Clé : 89
- IBAN étranger : FR76 1558 9351 7404 0412 9084 089
- BIC : CMBRFR2BARK
- Domiciliation : CCM RENNES VILLEJEAN

Règlement par chèque :

Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité avant la compétition au plus tard le jeudi précédant la compétition)

Comité de Bretagne de Gymnastique
Service comptabilité
4 Allée Marie Berhaut, 35000 Rennes
02 23 46 73 81

Tous les chèques devront être libellés à l'ordre :

- Comité de Bretagne de Gymnastique
- Ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions.
- Merci d'identifier l'action sur votre chèque

➤ Accueil des clubs

✓ L'accueil des clubs s'effectuera :

- Le samedi 7 avril Hall Emeraude en fin d'après midi (Contact 07 87 13 88 15)
- Le dimanche 7 avril Hall Iroise à partir de 8h00

✓ Vérifier les engagements de vos compétiteurs (catégories, n° de licence, date de naissance). Signaler toutes données erronées au secrétariat informatique avant la fin de l'échauffement général.

➤ Musique

Les musiques devront être téléchargées au plus tard **le 26 mars 2018** via l'application DJGym accessible via le site de la FFGym – Rubrique Compétitions. Toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application DJGym sont disponibles dans le tutoriel disponible sur le site de la fédération (tutoriel accessible sur la page d'accueil de DJGym).

Pour associer une musique à un groupe, il faut choisir un/une gymnaste de l'ensemble. La musique sera ensuite associée automatiquement à tout l'ensemble engagé.

Prévoir une copie des musiques sur support CD ou USB pour le jour de la compétition.

➤ Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym. Les forfaits de dernière minute (moins de 48h avant la compétition) doivent également être envoyés par mail à

Isabelle BONNY / il.bonny@orange.fr

en précisant chaque fois le club, la discipline, la filière, la catégorie et le nom du ou des gymnastes.

➤ Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en zone de pré-compétition.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Certificats médicaux élite

Certaines catégories nécessitent un certificat médical élite. Ce certificat doit être envoyé à la Fédération Française de Gymnastique à certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard 7 jours avant la compétition concernée (soit avant le **01 avril 2018**) La liste des certificats à jour est disponible sur le site de la Fédération Française de Gymnastique.

Les gymnastes dont le nom ne figure pas sur cette liste et qui ne sont pas en mesure de fournir ce certificat sur le site de la compétition ne seront pas autorisés à concourir.

➤ **Modalités de compétition**

➤ **Echauffements**

L'accès aux salles d'échauffement n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs (les salles seront ouvertes dès 8h30)

➤ **Organisation du plateau**

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges et aux officiels en tenue.

Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

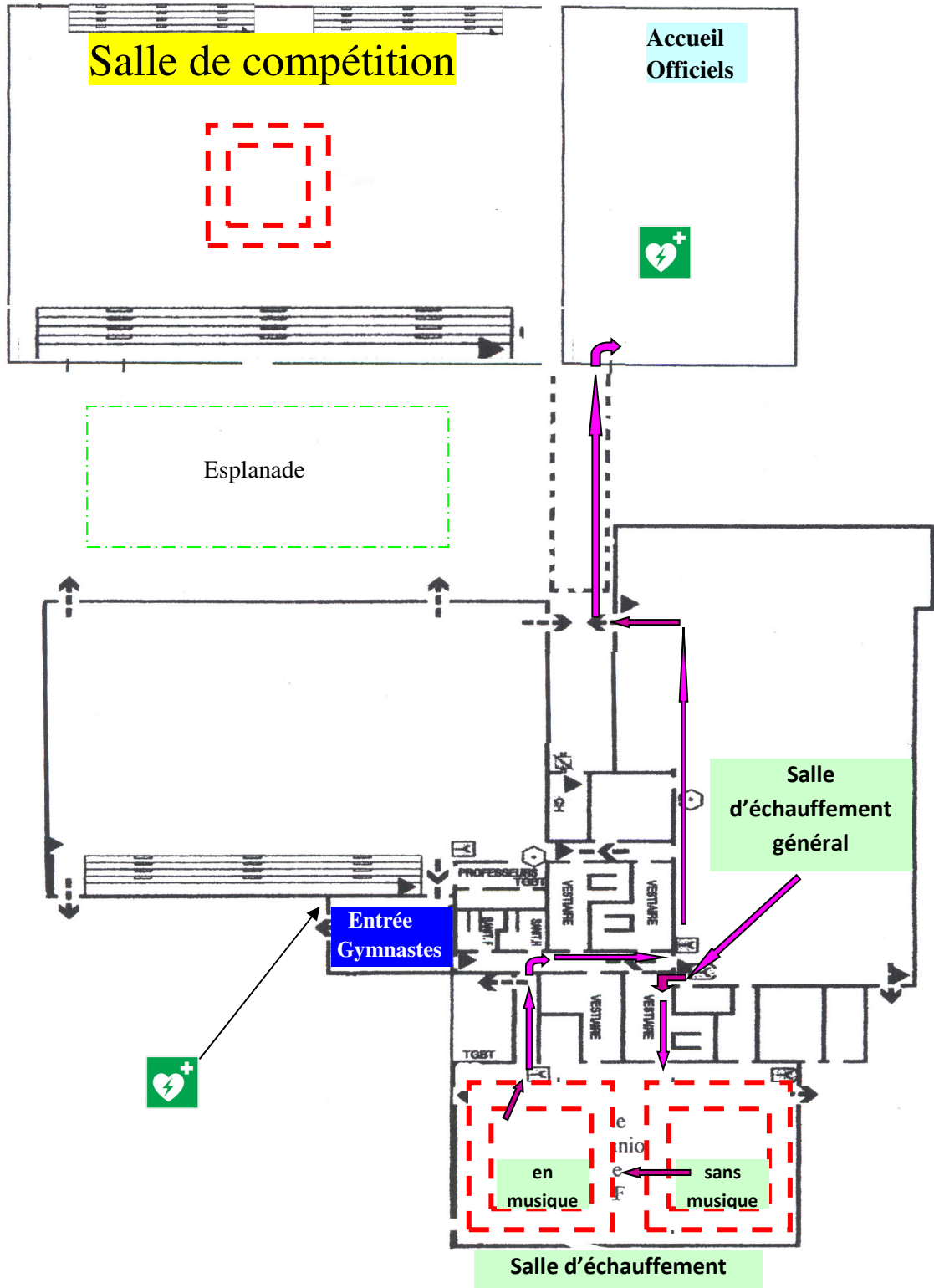
Une liaison entre les salles d'échauffements et la salle de compétition justifiera l'utilisation de chaussures autre que celle de compétition.

➤ **Planning de compétition**

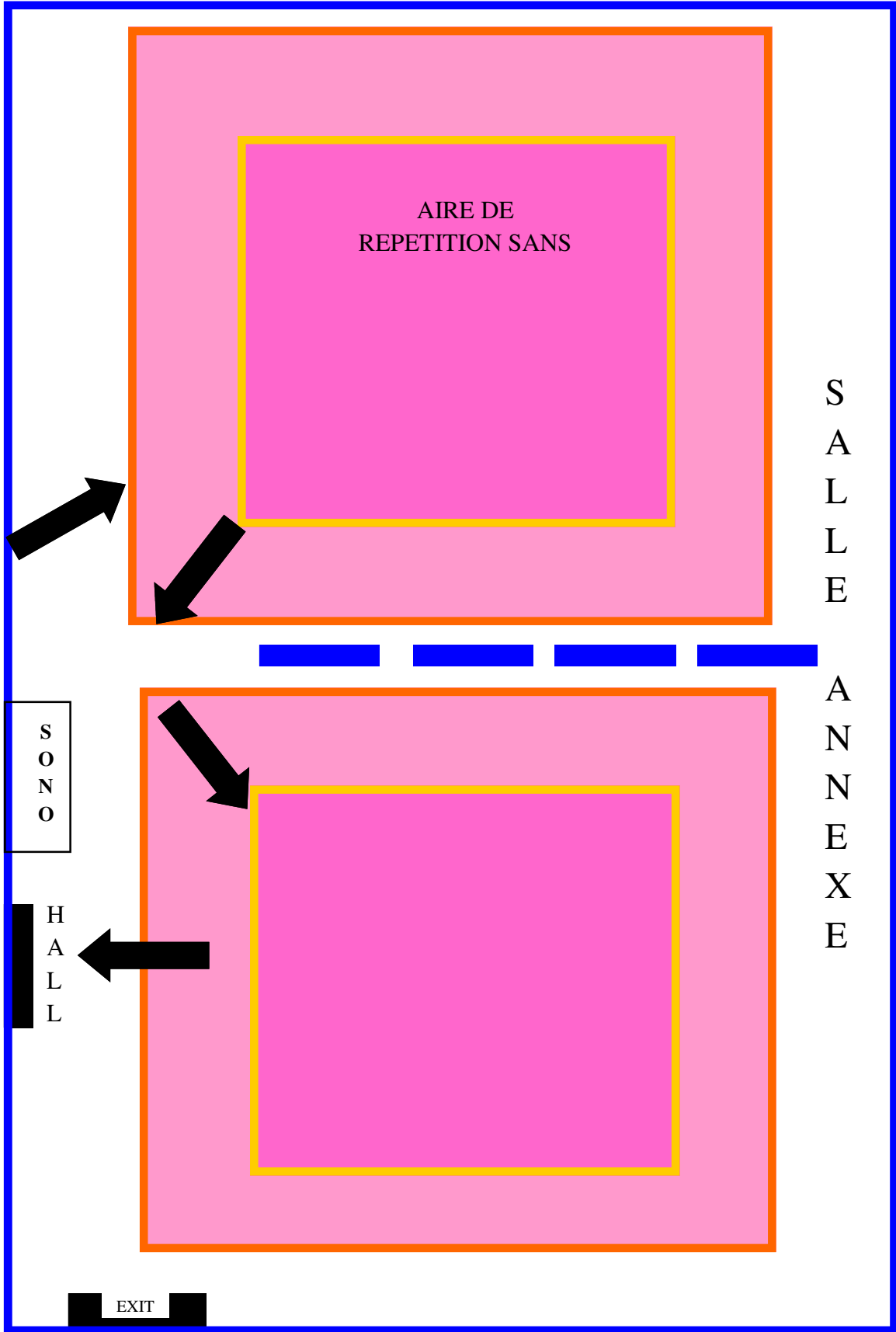
Le planning prévisionnel est disponible sur le site de la FFGYM sur la page du calendrier de la compétition, ainsi qu'à l'adresse suivante sur le site du CR 53 Bretagne

<https://bretagne.ffgym.fr/>

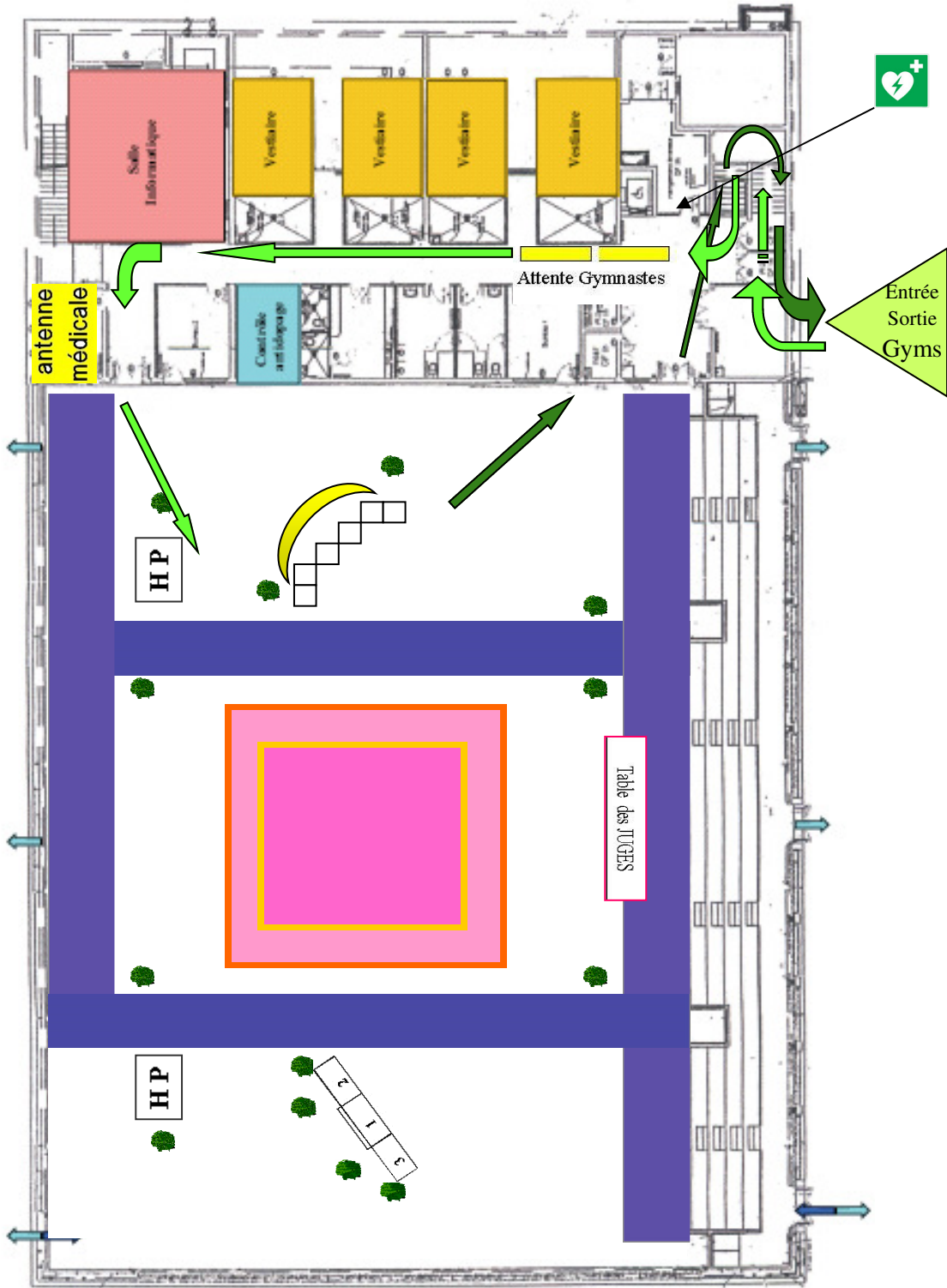
➤ Implantation des volumes



➤ Salle d'échauffement



➤ Salle de compétition



➤ **Récapitulatif des formalités à accomplir**

Formalités	Où	Date limite
<i>Engagement des gymnastes</i>	<i>EngaGym</i>	26 mars 2018
<i>Accréditations entraîneurs et dirigeants</i>	<i>EngaGym</i>	26 mars 2018
<i>Engagement des juges</i>	<i>Formulaire</i>	26 mars 2018
<i>Paiement des engagements</i>	<i>CR53</i>	01 avril 2018
<i>Téléchargement des musiques</i>	<i>DJGym</i>	26 mars 2018